

Conseil d'école du 2 février 2017

Étaient Présents :

Équipe enseignante : V. Le Bellec, Directrice et enseignante de CM2 ; C. Chauvard (CP) ; C. Vieux (CP CE1) ; A. Cochet (CE1) Elisabeth Tanguy (CE1) ; M. Herry (CE2) ; A. Gelly (CM1) ; S. Griseri (CM1 CM2) ; S. Peyrat (CE2 CM2), H. Ikiou (CM2)

Représentants de parents d'élèves : PEEP : Mme Perrier, Mme Hugou, Mme Rouchette,

FCPE : Mme Dudan Courty ; Mme Favry

DYSFARENTS : M. Lecomte

Municipalité : M. Faye

Le conseil est ouvert à 19h dans la salle informatique de l'école des Ormeaux

I. Le projet d'école :

1. Le LSU(livret scolaire unique)

Depuis la rentrée, les enseignants doivent remplir un nouveau livret scolaire unique, numérique. Chaque parent devrait disposer d'un code pour pouvoir le consulter et le signer en ligne. L'organisation technique n'a pas permis que ces codes soient transmis à toutes les familles cette année au niveau national. L'école a donc édité une version papier (l'impression a été effectuée sur le photocopieur de l'école). Afin de prendre le temps de se familiariser avec ce nouvel outil, et d'harmoniser les progressions par cycles conformément aux nouveaux programmes, l'équipe enseignante a choisi de rendre ces bulletins semestriels cette année. Des temps de réunion ont été consacrés à une réflexion commune (2X3h le mercredi + ajustements), afin d'harmoniser les compétences évaluées. Toutes les classes ont les mêmes items par niveaux, les mêmes compétences sont évaluées par cycles. Un des objectifs des nouveaux programmes est de respecter le parcours de l'élève: chaque élève, doit acquérir progressivement des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité élémentaire : cycle 2 (CP, CE1, CE2), cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}). La remise des livrets dans chaque classe au 1^{er} semestre s'est bien déroulée, les retours des parents sont positifs. Les évaluations sont transmises régulièrement aux familles dans toutes les classes. Les prochains livrets concerneront la période du 28/01 au 23/06, et seront remis dans les cartables. Ils devront être retournés signés à l'école pour confirmer que les parents les ont consultés.

2. Aide aux élèves en difficulté : les différents protocoles

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) : ateliers qui sont organisés pour répondre aux besoins de remédiation.

Le RASED : avec l'autorisation des parents, intervention de la psychologue scolaire. Cette année, une enseignante spécialisée E (dominante pédagogique) intervient auprès de quelques élèves en difficulté pour les aider à consolider leurs acquis.

Le PPRE : Soutien pédagogique spécifique pendant le temps scolaire, en classe, pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou risquent de ne pas être maîtrisées. Il est en général à l'initiative de l'équipe pédagogique. Il existe un PPRE spécifique CM2 6^{ème}.

Le PAP : aménagement pédagogique (allègement du travail scolaire, photocopies des cours, aménagement des évaluations...) concernant les élèves atteints de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...). C'est la famille, ou l'équipe pédagogique qui sollicite la directrice pour le mettre en place. Le médecin scolaire valide la demande.

Le PPS : il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées). C'est la famille qui sollicite le PPS auprès de la MDPH.

Le PAI : en cas de problème médical, nécessitant une prise en charge spécifique à l'école, les parents sollicitent la directrice pour mettre en place un PAI. Le médecin scolaire détermine les aménagements particuliers susceptibles d'être mis en place. Le PAI est valable 1 an et est reconductible.

3. Le projet FRAC

L'école participe à un projet avec le FRAC (Fond régional d'art contemporain), une œuvre de l'artiste Jean LEPIEN a été accrochée pendant un mois. Une médiatrice du FRAC est intervenue auprès de toutes les classes pour expliquer ce tableau. Des actions liées à cette œuvre et plus précisément à l'art contemporain sont menées dans les classes.

4. Actions dans le cadre de l'Enseignement civique et moral

Un travail autour du respect, de la tolérance, du bien vivre ensemble est mené dans toutes les classes à partir des documents ressources de l'éducation nationale. La directrice rappelle qu'en cas d'incident, les enfants victimes ou témoins doivent faire appel à un adulte. Les parents doivent contacter l'école en cas d'inquiétude mais en aucun cas intervenir directement auprès des enfants. Les élections des délégués auront lieu la semaine du 27/02. Le Conseil des enfants se réunira le lundi 6 mars au moment des NAP, puis un 2^{ème} Conseil sera organisé en mai.

5. Liaison Maternelle CP :

Cette année, les équipes ont choisi les Arts visuels pour un projet commun : l'organisation d'un « happening » prévu en juin. Chaque classe proposera une entrée : un artiste, un courant, une technique ... Des échanges classe à classe sont prévus avec la possibilité d'un tutorat d'élèves de cycle 3 auprès du cycle 1. Un Conseil de cycle est prévu avec les enseignantes de maternelle qui vont présenter à leurs collègues d'élémentaire le cahier de réussite qu'elles ont élaboré, et les attendus de fin de cycle 1 avant l'entrée au CP. Une concertation est en cours pour l'organisation d'un temps de passation GS CP en juin, incluant un déjeuner des GS avec les élémentaires.

6. Liaison CM2 6^{ème} :

Une réunion de présentation du collège aux parents des futurs 6^{ème} a lieu ce 2 février. Les familles recevront les premiers documents d'inscription début avril. Une visite du collège est prévue pour les élèves de CM2, Mme Le Bellec envisage également de faire appel à d'anciens élèves de l'école pour présenter la 6^{ème} à leurs camarades. Un Conseil école collège s'est réuni au 1^{er} trimestre pour travailler autour des compétences du cycle 3. Mmes Griseri et Le Bellec ont assisté à un Conseil de classe, comme d'autres directeurs et enseignants de Fontenay-aux-Roses. En juin, un nouveau Conseil des professeurs de CM2 et de 6^{ème} se réunit pour constituer les classes de 6^{ème}.

II. Vie de l'école, activités éducatives :

1. Point sur le plan Vigipirate :

Le plan Vigipirate est toujours actif, les mesures de sécurité sont maintenues. La directrice rappelle la nécessité d'arriver à l'heure. Le gardien ferme la porte à 8h35 au plus tard. Si une personne non inscrite dans le cahier de liaison vient chercher un enfant, la famille doit avertir l'école par écrit ou par téléphone. Une carte d'identité devra être présentée.

L'école et le gardien demandent à pouvoir être prévenus si un nouvel animateur doit se présenter, afin d'éviter toute intrusion. La directrice demande s'il serait possible qu'il ou elle se présente directement au Centre de loisirs. M. Faye répond qu'un équipement de badges est envisagé.

Ce trimestre, le poste de gardien est resté pérenne ce qui facilite grandement le fonctionnement de l'école. Mme Le Bellec remercie la municipalité. L'équipe enseignante est tout à fait satisfaite du travail de M Silva, qui connaît maintenant bien les familles, est présent régulièrement, et effectue sa mission d'une manière très professionnelle. Les parents approuvent.

7. Organisation des sorties et projets :

La classe de Mme Vieux (CP CE1) s'est rendue au Musée de la carte à jouer à Issy-les-Moulineaux. Les CP (Mme Chauvard) iront le 3 mars. Les CE2 (Mme Herry) sont allés en visite au Plateau du FRAC. Une sortie commune à tous les CM2 avant leur départ au collège est programmée en juin. Les CM1 auront aussi une sortie commune sur un autre moment.

Les CM2 de Mmes Ikiou et Le Bellec ont mené un projet dans le cadre de la de Randonnée littéraire impulsée par l'Éducation Nationale dans tout le département des Hauts-de-Seine. Ils ont travaillé autour des œuvres de Bernard Friot, en partenariat avec la médiathèque et une artiste

fontenaysienne, Astrig Alyanakian. Du 4 au 31 mars, une visite permettant de découvrir leurs réalisations avec un accompagnement introduisant à l'œuvre de Bernard Friot est proposée aux classes des écoles élémentaires de Fontenay-aux-Roses. Le samedi matin 11 mars, les CM2 de la classe de Mmes Ikiou et Le Bellec diront des poèmes qu'ils ont mis en voix devant les parents et des visiteurs de la médiathèque.

.Les classes de CP, CP CE1 et CE1 ont monté une chorale (thèmes droits et rêves des enfants), les CE2 et CE2 CM2 également (thème autour du monde).

8. Organisation de la fête de l'école :

La date retenue pour la fête de l'école est le **vendredi 16 juin**, avec organisation selon les mêmes modalités que l'année dernière : roulements d'ouverture et fermeture des portes et de filtrage.

La réunion de la commission fête est proposée dans la semaine du 24 au 28 avril. Tous les parents sont invités à y participer, le succès de ce moment fort pour la vie de l'école dépendant de l'investissement de tous, parents et enseignants. La directrice rappelle que l'année dernière la boutique des lots a été « dévalisée » par certains, essentiellement des collégiens qui n'avaient pas joué, mais également des enfants et des parents qui se sont servis. Il faudra prévoir que des enseignantes tiennent ce stand à tour de rôle, ce qui implique un relai effectif de parents sur les jeux, et revoir la situation de la boutique sur un point moins excentré.

9. Point sur la natation :

Les parents posent la question du déroulement des séances, et de la qualité de la relation pédagogique des maîtres-nageurs. La directrice explique que la programmation des activités et des compétences attendue en fin de cycle est élaborée en commun avec l'éducation nationale. L'inspection est très vigilante sur ces questions, ainsi que les enseignantes qui sont responsables de la sécurité des élèves. La natation est une activité obligatoire, sauf dispense médicale. Les maîtres-nageurs sont habilités pour savoir si l'enfant doit ou non porter une ceinture. Les enseignantes ont dû mener plusieurs séances, faute de personnel suffisant. M Faye rappelle que la piscine est gérée par le territoire, ce qui peut expliquer les absences et le roulement sur les personnels.

10. Point sur la coopérative :

Les sorties, le cinéma, les spectacles, sont toujours pris en charge par la coopérative. Mme Griseri fera un rapport précis des comptes au prochain conseil de fin d'année.

Photo des groupes classes : jeudi 11 mai 2017.

III. Partenariat avec la municipalité :

1. Point sur les rythmes scolaires :

Enquête de la FCPE proposée à tous les parents : 40% de retours. Globalement, il ressort qu'aux Ormeaux les parents sont plutôt satisfaits du mode d'inscription annuel et de la découverte de nouvelles activités. M. Faye déplore que l'adjointe Mme Bourdet n'ait pas été prévenue en amont de cette enquête, et que toutes les fédérations n'aient pas été associées. La directrice précise qu'une réunion du Comité de pilotage aura lieu le 14 mars, et que tous les partenaires pourront alors se concerter. Le nouveau PEDT sera présenté pour la rentrée 2018 : pas de changement d'emploi du temps et de modalités l'année prochaine. Il semble donc prématuré d'aborder cette question maintenant, il vaut mieux reporter à l'année prochaine, avec de nouveaux parents élus et une nouvelle équipe pédagogique. Du point de vue des enseignantes, les NAP compliquent la vie de l'école. Toutes les classes sont occupées, ce qui pose des problèmes pour recevoir les parents, organiser la classe, les affichages ... Souvent, du matériel disparaît, les meubles sont parfois déménagés et mal remis en place... La qualité des activités est variable, les incidents entre enfants sont beaucoup plus nombreux et rejaillissent dans les classes. La mise en place des NAP a pour effet de rendre plus confuse la distinction entre les temps scolaires et les temps périscolaires, malgré l'élaboration d'un règlement commun, les animateurs changent et ne gèrent pas tous les classes de la même manière.

2. Travaux : bilan et prévisions :

Mme Le Bellec réitère sa question du précédent conseil concernant le suivi des demandes faites au CTM (confirmation d'accusé de réception). M Faye explique que le départ prochain du responsable complique certainement le fonctionnement. L'école dispose en tout de 3 toilettes par étage dans le bâtiment (2 élève, un adulte), et dans la cour de 8 toilettes filles, 8 garçons pour 203 élèves, ce qui fait peu. L'essuie-main du 2^{ème} étage ne correspond pas au papier fourni. M Faye rapporte que Mme Bourdet est tout à fait d'accord pour une réfection des sanitaires.

La cour du haut est de nouveau infestée de fientes de pigeons. M. Faye répond que la mairie se renseigne pour un élagage de l'arbre. Mme Le Bellec s'inquiète de la présence de boîtes toxiques pièges déposées par les services en septembre au 2^{ème} étage, suite à la présence d'un rat dans l'école en juin et tout l'été. M. Faye dit que le gardien peut les débarrasser, avec des gants. Les enseignantes demandent si une désinfection peut avoir lieu pendant les vacances car outre les rats, la présence de cafards a aussi été constatée à plusieurs reprises.

Souhaits pour l'année prochaine :

Réfection des peintures de la cage d'escalier, très anciennes. Tracés dans la cour pour la mise en rangs et les jeux (demande réitérée depuis plusieurs années). Les enseignantes demandent si Internet pourrait fonctionner dans les classes (au 1^{er} étage, la classe de GS Mme Nouts en bénéficie). M. Faye signale que Mme Bourdet a demandé le câblage.

3. Questions diverses :

L'enquête pour la prochaine rentrée sera distribuée aux familles en mars. Les effectifs s'annoncent moins chargés puisque 49 CM2 partent en 6^{ème}, tandis que 30 CP arrivent. M. Faye annonce qu'une zone multi-écoles va être instaurée notamment entre l'école du Parc et l'école des Ormeaux. Tous les élèves inscrits aux Ormeaux y resteront, les fratries ne seront pas dispersées. L'école pose la question de l'équilibrage des effectifs entre écoles. M Faye répond que chaque année, la municipalité veillera à cet équilibrage pour garantir une structure de 7 classes en élémentaire et 4 en maternelle, ce qui lui semble la meilleure solution, comme à l'école des Renards. Il ajoute que l'école du Parc dispose de 27 salles et a donc la capacité d'accueillir de nouveaux inscrits. La directrice précise que le directeur académique des services de l'Éducation Nationale n'a pas annoncé de fermeture lors de la dernière commission. M Faye fait remarquer que la disparition de la salle de bibliothèque n'est pas idéale. Mme Le Bellec explique que les livres ont été répartis dans les classes, et que les nombreuses actions menées en littérature dans le cadre du projet d'école depuis plusieurs années sont conservées, les élèves ne sont donc pas pénalisés dans les apprentissages par le réaménagement de la bibliothèque en nouvelle salle de classe.

Le conseil se termine à 21h15.

Prochain Conseil d'école : **jeudi 22 juin 2017 de 19h à 21h**